

JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(D) E C R E T DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

N° 219 /PR/CAB/MAID.

(L) E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SOMMAIRE:
Nomination

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;
VU la LOI N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste
des emplois Supérieurs de la République du Dahomey
dont la nomination des titulaires est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

AMPLIATIONS:
ORIGINAL. I
JORD. I
MAID. 4
MFPT. I
SGCM. 8
DP. 2
FB. I
CF. I
SF. 6
FP. I
CD. I
TRESOR. I
INFO-RADIO. 2
PREFET.SUD-EST. 2
S/P P O B E. I
INTERESSE. I
PCM. 8

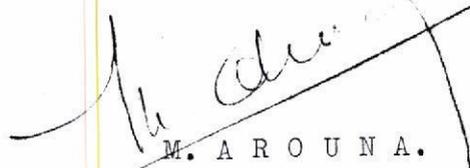
ARTICLE 1er.- Mr. AIVODJI Jean, Adjoint au Sous-Préfet de Pobé,
est nommé Sous-Préfet par intérim de Pobé en remplacement de Mr.
NEGRE Jacques, Administrateur de la France d'Outre-Mer, en ins-
tance de départ en congé .

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié
et communiqué partout où besoin sera ./.

PORTO-NOVO, le 25 JUILLET 1961

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

Hubert M A G A


M. A R O U N A.